



Conseil scientifique de l'institut InSHS du CNRS
Collège A1
Matthieu CASSIN, IRHT (UPR 841)

Entré au CNRS en 2012, spécialiste des textes grecs et de l'histoire des livres et des bibliothèques, je me suis rapidement impliqué dans les responsabilités collectives au service de la communauté scientifique. J'ai en effet été membre élu (SNCS) de la section 32 du Comité national de la recherche scientifique (2016-2021) et de la CID 50 du même comité (2019-2021). Je suis également membre élu du CS de l'École pratique des hautes études depuis 2022. Je suis engagé dans plusieurs associations scientifiques liées à mon domaine de recherche (vice-président de l'AIEP, 2019-2024 ; trésorier de l'IFEB depuis 2012). Enfin, j'ai toujours assumé diverses charges éditoriales, en particulier à la *Revue des études byzantines*. D'autre part, je suis engagé au SNCS depuis de longues années et siège actuellement comme suppléant à sa commission administrative. Je me présente aujourd'hui comme candidat au CSI de l'InSHS afin de poursuivre sous une autre forme ce travail au service de la communauté scientifique, aux côtés des autres camarades soutenus par la FSU. Dans le respect des méthodes et des enjeux propres à chacun des nombreux domaines de recherche qui composent l'InSHS, je m'engage à promouvoir au sein du CSI une politique de recherche favorable à la liberté de recherche des personnels, au service de travaux de long terme. Je serai aussi attentif à l'équilibre entre les unités de recherche, sur tout le territoire, ainsi qu'aux modalités de l'évaluation de la recherche.

Les candidates et candidats SNCS-FSU au CSI InSHS s'engagent POUR :

Nous, candidates et candidats SNCS-FSU, nous engageons à promouvoir au Conseil scientifique de l'InSHS la liberté de la recherche, appuyée sur les unités de recherche (au premier chef les UMR). Nous prêterons une attention particulière à l'engagement de l'InSHS et à l'équilibre financier et humain entre les différentes unités de recherche, grandes ou petites. Pour la prospective, nous serons attentives et attentifs à l'équilibre des disciplines au sein de l'InSHS, institut caractérisé par le grand nombre de ses sections du Comité national, et par le respect des spécificités des champs disciplinaires, y compris dans l'évaluation. Nous soutiendrons une politique de recherche qui accorde la priorité au financement pérenne des unités, à la hauteur de leurs ambitions, afin de garantir la liberté académique des personnels ; de même, nous soutiendrons une dynamique fondée non sur le court terme, mais sur les engagements à long terme et sur l'emploi pérenne. Nous serons d'autant plus attentives et attentifs à la défense de l'autonomie de la recherche en SHS qu'il s'agit de domaines où les demandes et les pressions sociales et politiques se font particulièrement sentir, et doivent être contrôlées par de solides mécanismes scientifiques et institutionnels. Nous nous présentons pour porter la voix de la communauté des chercheuses et chercheurs, dans la perspective d'une recherche construite par l'ensemble de ses acteurs.



**Le SNCS-FSU soutient aussi dans le
collège A1 du CSI InSHS :**
Julie BRUMBERG-CHAUMONT, LEM (UMR 8584)
Marta TORRE, ISJPS (UMR 8103)

**Votez et faites voter pour
les candidates et candidats
soutenu·es par le SNCS-FSU !**

POUR UN RÔLE RENFORCÉ DES CONSEILS SCIENTIFIQUES D'INSTITUT DU CNRS

Le SNCS-FSU défend et promeut un paysage de la recherche en France où le Comité national de la recherche scientifique, composé de pairs majoritairement élus et représentant l'ensemble de la communauté scientifique, constitue le véritable *Parlement de la recherche*. Les Conseils scientifiques d'institut (CSI) et le Conseil scientifique (CS) du CNRS doivent être ainsi les acteurs majeurs dans l'élaboration de la prospective scientifique. Cette prospective scientifique élaborée par les CSI et le CS du CNRS doit jouer pleinement son rôle de proposition pour la politique scientifique nationale et les programmes nationaux de recherche conduits par les organismes de recherche.

Pour la recherche publique

Le SNCS-FSU porte une vision globale sur l'organisation de la recherche en France. **Une vision où la liberté de recherche est garantie** et où les opérateurs publics de recherche, avec des périmètres et des rôles distincts, travaillent harmonieusement au développement de connaissances nouvelles pour le bien commun. Les organismes de recherche contribuent à repousser toujours plus l'ensemble du front continu des connaissances avec leurs chercheuses et chercheurs, ingénieures et ingénieurs, techniciennes et techniciens : elles et ils doivent pouvoir mener leur recherche en toute liberté avec un financement par dotations de base et une évaluation à l'échelle nationale par des pairs majoritairement élus. Cette science est riche de sa liberté académique, de ses coopérations internationales et des programmes nationaux répondant aux enjeux scientifiques les plus actuels. Les universités assurent une articulation féconde entre le développement des connaissances et leur transmission par l'enseignement. Elles coopèrent sur le terrain de la science avec les organismes au sein des unités mixtes de recherche, UMR qui doivent être des espaces propices au travail scientifique non entravé par d'abusives complications administratives. Les opérateurs de recherche coopèrent avec l'ensemble de la société, les entreprises, les acteurs sociaux et politiques, pour que le bien commun que sont les connaissances scientifiques contribuent aux progrès sociaux et écologiques.

Cette vision implique de **repenser radicalement les politiques menées ces dernières années** en partant d'éléments à la base de la liberté de recherche et d'un bon déroulement des activités scientifiques : le financement dans la durée, la confiance, l'évaluation par les pairs et organisée par les pairs, la coopération et l'échange.

Nos récentes actions

La défense des organismes de recherche et des UMR.

Le SNCS-FSU a combattu les propositions de la Cour des comptes, de la CPU et du président de la République de transformer les organismes de recherche en agences de moyens. Le SNCS-FSU a obtenu la sanctuarisation du statut des personnels des organismes de recherche et des UMR comme briques de base et modèle de synergie dans la recherche. Le SNCS-FSU continuera à lutter pour le renforcement des organismes de recherche comme opérateurs de recherche de plein exercice de leur unités mixtes de recherche. Le SNCS-FSU s'opposera à la volonté de l'actuelle ministre, à travers la mission confiée à Philippe Gillet, de transformer les organismes de recherche en agence de programmes et de confier la gestion des UMR aux universités en fusionnant les services gestion des organismes à ceux des universités.

Le renforcement des acquis du Comité national.

Le SNCS-FSU publie sur son site web les listes de candidats admissibles par ordre de mérite aux concours chercheuses et chercheurs au CNRS depuis que le CNRS a décidé de les afficher par ordre alphabétique.

La défense de l'évaluation des laboratoires en s'opposant au HCERES.

Le SNCS-FSU a rendu publique la volonté du HCERES de mettre fin à la visite sur site des laboratoires lors de leur évaluation et a obtenu le rétablissement de cette visite sur site quand les laboratoires et leurs tutelles le demandent.

La lutte contre les dispositions de la LPR.

Le SNCS-FSU s'est opposé tout au long de l'année 2020 au projet de LPR qui déstabilise encore davantage la recherche publique. Le SNCS-FSU continuera à organiser les luttes pour bloquer la mise en œuvre des chaires de professeur junior qui aggravent la précarité des personnels et désorganisent les laboratoires.